

cependant, il faudra parcourir le compte général et en sortir les renseignements relatifs à chacun des employés. Encore une fois, le groupe de \$3,000 à \$5,000 compte plusieurs centaines d'employés.

M. MacNICOL: Qui font des voyages?

M. ABBOTT: Je me fie à ma mémoire. Mieux vaudrait sans doute indiquer le nombre précis. Il s'élève à 200 au moins.

M. MacNICOL: Qui font des voyages ici et là?

M. ABBOTT: J'ignore ce détail. Le groupe de \$3,000 à \$5,000 compte plusieurs centaines d'employés. Il y en a qui doivent voyager, et d'autres qui ne voyagent pas. Tout dépend des fonctions qu'ils remplissent. Voilà pour le deuxième point.

Je passe maintenant au troisième. Les renseignements relatifs au groupe de \$5,000 et plus ont été récemment déposés à la Chambre. J'ai prévenu l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), qui avait demandé ces renseignements, du temps qu'il faudrait pour établir les frais de déplacements de chacun de ces employés. J'ai aussi fait observer que le renseignement relatif aux traitements de \$5,000 et plus, avait déjà été fourni dans le document, et j'ai signalé certaines inégalités parmi les deux ou trois cents personnes qui touchent de \$3,000 à \$5,000; autrement dit, un homme peut toucher \$100 ou \$200 de plus qu'un autre qui fait le même travail. La raison en est que le personnel a été réuni assez à la hâte. Bon nombre de ces employés sont prêts à la commission par des patrons qui sont dans le commerce à leur propre compte, et la commission rembourse ces derniers. J'ai fait observer à l'honorable député de Lake-Centre que, de l'avis de la commission, la publication de cette liste complète de noms créerait une situation difficile parmi les employés en question...

M. MacNICOL: Cela est indéniable.

M. ABBOTT: ...et la commission aurait à étudier une foule de demandes, non de diminution mais d'augmentation. Je lui ai représenté la chose ainsi: "Si vous insistez, lui dis-je, pour que ces renseignements soient déposés et que la liste complète vous soit communiquée, il va sans dire que vous l'obtiendrez, mais je vous soumets les raisons. Laissez-moi savoir ce que vous en pensez." Je crois lui avoir offert, et je lui ai effectivement transmis, une liste des employés touchant de \$3,000 à \$5,000. Je la lui ai adressée. Il me dit qu'il y songerait. Il n'en fut pas question pendant une semaine ou dix jours. Je lui demandai de nouveau ce qu'il comptait faire et il me répondit: "Je me le demande. Je ne

[M. Abbott.]

croyais pas que la publication de la liste complète pût entraîner tous les ennuis dont vous parlez. Qu'en pensez-vous?" "Je ne sais pas, lui répondis-je, ce que je pourrais bien vous proposer. Vous pourriez peut-être rédiger votre question à nouveau et demander des renseignements sur tel ou tel groupe de traitements, ou encore si vous tenez à obtenir des données sur certains particuliers, vous avez la liste sous les yeux." Les choses en étaient là lorsque l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) souleva la question lundi dernier, et demanda pourquoi l'affaire traînait tellement.

Voilà ce qui en est. Je demandais hier qu'on en fasse une demande de dépôt de documents parce que, tout d'abord, la liste des noms sera longue et, en second lieu, il faudra quelque temps maintenant pour préparer l'état de ces frais de déplacement dont je parle.

L'hon. M. HANSON: A propos de ces frais de déplacement, et à la lumière de ce qu'a déclaré l'adjoint parlementaire du ministre—car je sais ce qui se fait dans les grands établissements commerciaux—je suis tout à fait disposé à renoncer à ce qu'on me fournisse cette partie du renseignement, c'est-à-dire les frais de déplacement encourus dans chaque cas particulier. J'aimerais toutefois savoir si ces gens voyagent par avion ou si on leur demande de ménager le plus possible sur les frais de déplacement. Il importe de surveiller ce point de très près car j'ai cru comprendre que certains d'entre eux voyagent en effet en avion.

J'aimerais signaler un cas de ce que je considère un déplacement inutile. Un mien ami tient un magasin général à peu près à mi-chemin entre Saint-Jean et Moncton. Or voilà qu'un jour il voit arriver en taxi un inspecteur venu de Moncton, à quarante-cinq milles de là, en vue d'enquêter sur ce qu'on prétendait avoir été un prix d'un cent de plus que le prix du plafond par boîte de comestible. Quelqu'un s'en était plaint. L'inspecteur fut mis à même d'examiner les livres en tous sens et enfin de constater qu'après avoir acquitté le prix du transport par petite vitesse et tous autres frais sur cette denrée, le détaillant réalisait un bénéfice net d'un cent, qui était d'un cent de plus que le prix de plafond. Cela prouve qu'on n'avait pas augmenté de prix de plafond pour tenir compte de l'augmentation du prix. L'inspecteur disparut et on n'en entendit plus parler. Toutefois, cette enquête sur une survente d'un cent—je crois que la vente portait sur une demi-douzaine de boîtes—a dû coûter à l'Etat une cinquantaine de dollars en traitement et en frais de déplacement. Je donnerai au ministre le nom du marchand.